



**Déclaration préalable**  
**du SNUipp-FSU 40**  
**CAPD du 4 octobre 2022**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Monsieur l'Inspecteur Adjoint,  
Monsieur le secrétaire général,  
Madame la cheffe de cabinet,  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale,  
Mesdames les secrétaires, Monsieur le secrétaire,  
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,

Nous remercions les personnels de la DSDEN de nous avoir transmis les documents préparatoires à cette CAPD et nous tenons à leur exprimer tout notre soutien. Nous savons que les effets du non-remplacement d'un fonctionnaire sur 3 dans les services administratifs se font sentir chaque année davantage alors que la charge de travail continue d'augmenter. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Sivry.

Nous sommes très étonnées de la tenue tardive de cette CAPD. En effet, ce choix ne renvoie-t-il pas un message très négatif aux collègues, message qui laisse à penser qu'ils ne seront pas entendus puisque la rentrée est passée ? Au-delà des courts délais entre l'annonce de la date, l'envoi des documents et la préparation, nous ne comprenons pas pourquoi ces recours se font maintenant.

Nous remarquons que très peu de nos demandes sur les jours d'instances ont été honorées, obligeant à mobiliser des moyens de remplacement si précieux : à lire le calendrier prévisionnel envoyé ce mercredi, les CDAS auraient lieu majoritairement le mardi alors que Mme Merrien est en décharge syndicale les jeudis. Les CTSD, futurs CSA auraient lieu le jeudi alors que nous avons positionné nos journées le mardi afin d'y participer. Et que dire des vendredis alors que chacun.e d'entre nous est en classe !

Nous savons que l'ASA est une possibilité, mais sans garantie d'être remplacées, nous ne participerions pas aux instances.

Une fois de plus, le travail syndical est mis à mal, nous obligeant à choisir entre notre rôle de représentant du personnel et notre métier d'enseignant.

Vous refusez, Monsieur le Directeur académique, les ASA annualisées qui permettraient une meilleure gestion de nos absences. Permettez-nous de vous demander, une nouvelle fois, d'essayer de programmer les instances sur les jours de nos décharges.

Vous nous avez reçus mardi dernier en audience, durant laquelle nous vous avons demandé le BOP 140 et les mesures de carte scolaire de la rentrée 2022 avec le solde restant. C'est pour cela que nous vous demandons ici les réponses aux questions posées mardi dernier. Nous réitérons cette demande lors de cette instance officielle.

Lors de ce rendez-vous, nous avons également parlé des évaluations d'école. Vous avez consenti que la charge de travail pour les enseignants du premier degré était importante. Vous avez déclaré ne pas comprendre notre position. Notre fédération exprime depuis le début son total désaccord avec ces évaluations : d'abord parce qu'elles représentent une charge de travail supplémentaire non négligeable, ensuite parce que d'un point de vue plus idéologique, elles remettent en cause les enseignants et leurs pratiques, sans prendre en compte les contextes environnemental et professionnel de l'école dans laquelle ils exercent (effectifs, formation, prise en charge de la difficulté scolaire, situations de handicaps, facteurs sociaux, affectifs ou psychologiques).

Vous parlez d'un outil et non d'une fin en soi. Vous nous dites de prendre appui sur la réalité du vécu. C'est ce que les équipes enseignantes font chaque jour dans leur classe et dans leur école pour favoriser la réussite de tous par le biais des conseils des maîtres, des analyses des séances menées, de la remédiation, de l'adaptation, de la différenciation, des demandes d'aide aux réseaux, des projets inter-cycle, inter-classe, inter-école... La liste n'étant bien évidemment pas exhaustive.

Nous souhaitons également revenir sur les départs en stage des PES à 100%. Nous sommes tout à fait conscients de la difficulté que l'on peut rencontrer lors de la mise en place de formation conjuguant plusieurs acteurs et ce, dès le début de l'année. Nous pensons néanmoins que des excuses envers les directeurs et directrices d'école, ainsi que les PES auraient été les bienvenues...

Enfin, nous vous rappelons que nous menons une action concernant les classes de TPS qui ne sont pas considérées comme telles dans notre département d'exception. Un courrier est en cours d'écriture et sera envoyé prochainement à M. Le Ministre. Nous ne manquerons pas dès les prochaines instances de demander une mesure transitoire pour les directeurs concernés en attendant la mise en conformité par rapport aux textes réglementaires.

Nous vous remercions pour votre écoute.